

Détermination des périodes à risque vis-à-vis de la mouche mineuse du poireau – automne 2018

OBJECTIFS DES ESSAIS

Cet essai se positionne en parallèle du suivi ciboulettes et de l'essai fauche. Il permet d'une part de confirmer ou non les données obtenues via le suivi ciboulettes, et d'une autre part de mieux interpréter les résultats obtenus dans l'essai fauche située sur la même parcelle.

MATERIEL ET METHODES

Essai mis en place sur une parcelle conduite en AB, à côté de l'essai fauche. La pose du filet se fait le plus vite possible après la mesure du premier pic d'activité via les ciboulettes. Pour cet essai, la mise en place du filet s'est faite en semaine 35. Chaque modalité mesure 8mL de planche.

- Lieu : EARL le bio des champs
- Sol : sable limoneux argileux

	Modalités	Description
1	Témoin	Témoin non voilé non traité pour toute la durée de culture
2	S 35	Modalité dévoilée uniquement en semaine 35
3	S 36	Modalité dévoilée uniquement en semaine 36
4	S 37	Modalité dévoilée uniquement en semaine 37
5	S 38	Modalité dévoilée uniquement en semaine 38
6	S 39	Modalité dévoilée uniquement en semaine 39
7	S 40	Modalité dévoilée uniquement en semaine 40
8	S 41	Modalité dévoilée uniquement en semaine 41
9	S 42	Modalité dévoilée uniquement en semaine 42
10	S 43	Modalité dévoilée uniquement en semaine 43
11	S 44	Modalité dévoilée uniquement en semaine 44
12	S 45	Modalité dévoilée uniquement en semaine 45
13	Voile	Modalité voilée toute la durée de l'essai

Chaque début de semaine à partir de la semaine 35, la modalité correspondante est dévoilée puis revoilée la semaine suivante. Seules 2 modalités ne changent pas, le témoin et la modalité Voile.

Plan des essais

Dispositif se compose des 12 modalités citées ci-dessus, avec 1 seule répétition. Toutes les modalités sont placées à suivre sur une même planche. Chaque modalité fait 10mL.

↑ Parcelle de courges

Essai fauche

Témoin	S34	S35	S36	S37	S38	S39	S40	S41	S42	S44	S45	Voile
--------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-------

← →

8mL

Conduite

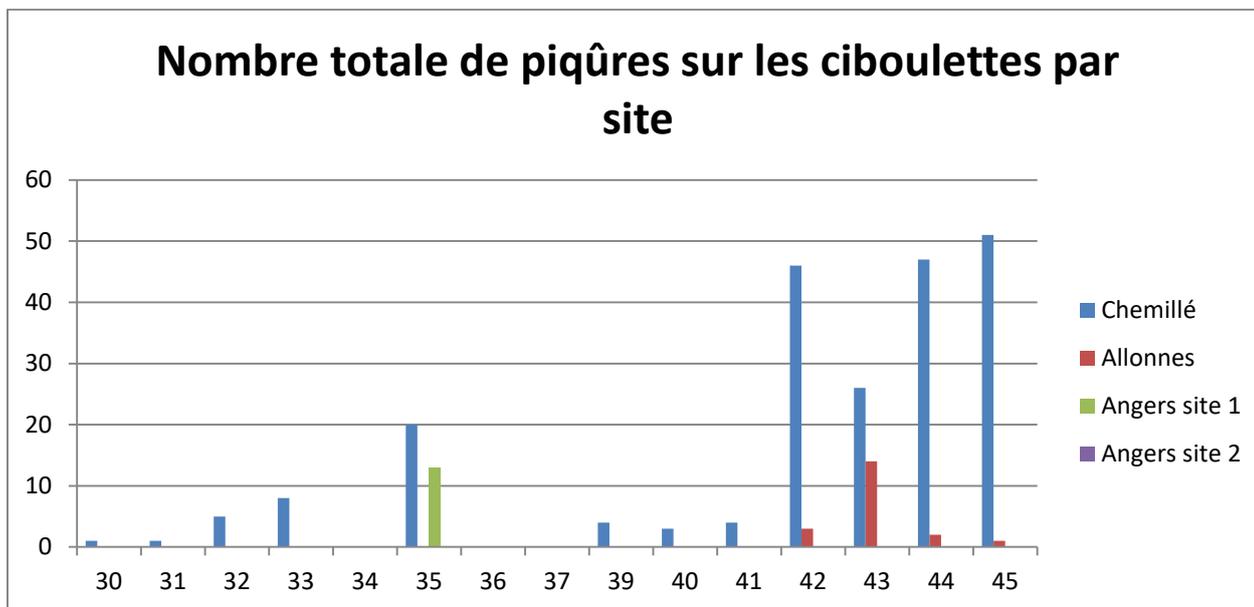
Pas de traitement mineuse / thrips sur la parcelle à base de spinosad notamment. Les traitements teigne sont autorisés.

Notations

- Suivi ciboulettes : le suivi se fait chaque semaine de la mise en place (S27) jusqu'à la récolte de la culture. Le suivi consiste à comptabiliser les piqûres observées du lot découvert.
- A récolte, épluchage de 30 poireaux par modalités. Notation présence/absence galeries, et comptage pupes et larves. Prélèvement des pupes pour élevages et identification.

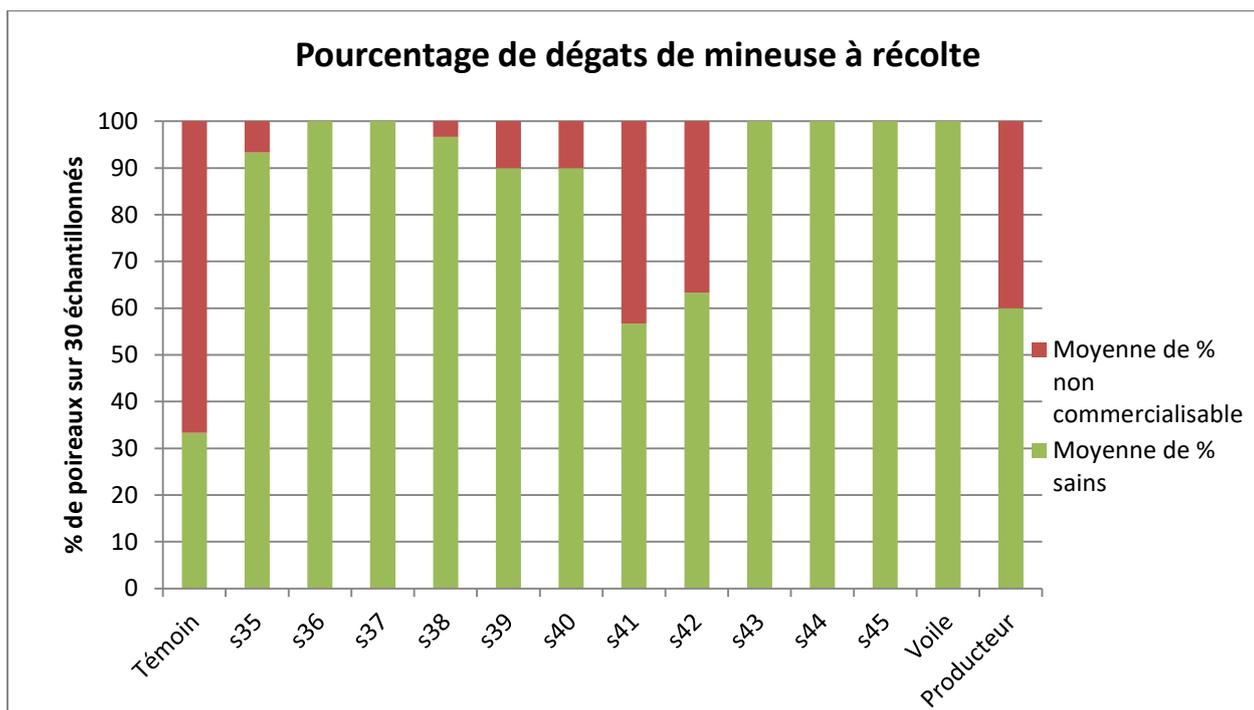
RESULTATS

Suivi du vol



Si on se fie au relevé ciboulette, il y a eu un début d'activité très tôt sur la parcelle, dès la semaine (5 semaines avant la mise en place de l'essai) avec un léger pic en semaine 35, puis un bruit de fond de la semaine 39 à 41, et une explosion d'activité de la semaine 42 à 45. Le suivi s'arrête en semaine 45 (ciboulettes trop âgées et devenues peu attractives) mais peut-être qu'une activité aurait encore pu être mesurée en semaine 46 et après.

Notation à récolte



Les dégâts après parage observés à la récolte se trouvent dans les poireaux découverts en semaine 38, 39, 40 et 41 et 42, avec des dégâts plus importants sur les deux dernières semaines (environ 40%).

Les poireaux des autres modalités, hormis la semaine 35 qui présentait quelques dégâts, étaient intacts après parage. Le témoin a été très impacté, avec 67% de poireaux présentant des galeries après parage. La modalité producteur a également été très touché, avec 40% de poireaux attaqués, malgré 2 traitements Success, un en semaine 37 et l'autre en semaine 40.

Au vu de ces résultats, on en déduit que le vol le plus impactant pour la culture a été celui de la semaine 41 à 42. Ces résultats ne concordent pas trop avec ceux du suivi ciboulette

Par rapport aux années précédentes, on note un vol plus tardif qu'en 2017 (pic dégâts en S38), ce qui pourrait s'expliquer par les conditions météorologiques plus chaudes : en effet l'automne a été plus chaud cette année, or les premiers résultats du CTIFL de Carquefou semblent montrer que la température optimale de développement de la mouche mineuse se situe autour de 16°C.

CONCLUSION

Cet essai a particulièrement bien fonctionné et nous montre plusieurs choses. Tout d'abord, le vol de la mouche impactant pour les cultures de poireaux se situe une fois de plus entre la semaine 38 à 42, mais il semble que le pic peut varier d'une ou deux semaines dans cette période selon les températures : si l'automne est doux, le vol arriverait probablement un peu plus tôt que si l'automne est chaud, mais cela reste à confirmer.

Une nouvelle fois, le suivi ciboulette ne nous a pas permis de détecter précisément le vol de la mouche : des piqûres ont été observées très tôt sur les brins, et on ne constate pas ou très peu de dégâts sur les modalités correspondantes. Même chose vers la fin de l'essai, ou un nombre important de piqûres a été observé sur les semaines 43, 44 et 45, alors qu'aucun dégât n'a été vu sur les poireaux découverts sur ces semaines-là. Une hypothèse serait que ces piqûres ne soient pas faites par *Phytomyza gymnostoma*, mais par une autre espèce de mineuse.

Cet essai sera reconduit en 2019.